

# Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE

## Mairie

---

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Raymond GIRARD

Absents excusés: Françoise LOQUET, Anne-Marie RABEC, Annick JOUFFLINEAU, Johanny LALANNE

Date des convocations : 27 août 2018

Date d'affichage : 10 septembre 2018

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

Madame Françoise LOQUET, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Thérèse LANGE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame Annick JOUFFLINEAU, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Droit de passage sur voirie privée de la commune
- Recrutement d'un agent en CDD pour besoin occasionnel

### **DELIBERATION 2018 - N°09/01 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES JARDINS ET TROTTOIRS RUE DU PONT DE LA PIERRE**

Madame le Maire présente l'avant-projet définitif établi par les services du Conseil Départemental pour les travaux de voirie rue des jardins et la réfection du trottoir rue du Pont de la Pierre devant la Maison Pluridisciplinaire de Santé.

Si le marché est lancé dès maintenant, les travaux pourraient être faits à l'automne sinon ils seront reportés au printemps.

Madame le Maire fait part que l'estimation des travaux est de 86 000 € TTC.

Trois places de stationnement sont prévues en prolongement du parking de la maison de santé ainsi qu'une place pour les ambulances près de l'entrée principale de la maison de santé. Le trottoir de 1.40 m sera prolongé jusqu'à l'entrée de la maison de santé rue des jardins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'avant-projet définitif établi par le Conseil Départemental
- Demande le lancement du marché de travaux pour la réfection de la rue des jardins et la finition du trottoir rue du Pont de la Pierre devant la maison pluridisciplinaire de santé.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Toutefois, un permis de construire pour la réalisation de 4 logements sur la parcelle AD157 a été déposé cet été. Il est en cours d'instruction et les propriétaires vont devoir se raccorder dans la rue des jardins aux réseaux eaux, électricité, télécom, etc...

Avant de lancer les travaux, ces raccordements devront être effectués pour ne pas recasser la voirie.

Les travaux de la rue Sire de Creully sont donc reportés en 2019.

### **DELIBERATION 2018 - N°09/02 : DROIT DE PASSAGE SUR VOIRIE PRIVEE DE LA COMMUNE**

Jean-Marc VARIN, conseiller délégué à l'urbanisme, présente le permis de construire déposé pour la parcelle AD157, qui prévoit la construction de 4 logements, accessibles depuis la voie privée de la commune, voie de desserte de la station d'épuration.

Cette voie est partie intégrante de la parcelle AD155 qui a été mise à disposition de Saint-Lô Agglo dans le cadre du transfert de compétence assainissement.

Après contact avec le service de Saint-Lô Agglo, il n'est pas fait obstacle à cette demande tant que la voie d'accès à la station reste accessible à tout engin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accorde aux propriétaires et futurs locataires de la parcelle AD 157, un accès par la voie privée de la commune accédant à la station d'épuration sans engagement de travaux de la part de la commune.

### **MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : POINT SUR LES TRAVAUX**

Madame le Maire fait le point sur les travaux.

La réception officielle a eu lieu le 31 juillet avec des réserves pour chaque lot.

Le mobilier de rangement dans les bureaux des professionnels de santé ainsi que la borne d'accueil sont en cours de montage.

### **DÉLIBÉRATION 2018 - N°09/03 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : FONDS DE CONCOURS DE SAINT-LÔ AGGLO**

Madame le Maire rappelle que Saint-Lô Agglo a accordé la somme de 47 100 € à la commune de Saint Clair sur l'Elle pour ce projet sous forme de fonds de concours par délibération du 23 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le fonds de concours de Saint-Lô Agglo pour un montant de 47 100 €.

### **DÉLIBÉRATION 2018 - N°09/04 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : SUBVENTION LEADER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet définitif de construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé
- Approuve le plan de financement global de 798 319.65 € HT ci-dessous



## **LOGEMENTS LOCATIFS AU-DESSUS DE LA POSTE : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 AOÛT**

Madame le Maire fait le point sur la réunion de présentation du 28 août pour le projet de logements locatifs au-dessus de la Poste entre les élus, les architectes retenus pour ce projet et l'architecte du CAUE.

L'avant-projet définitif a été présenté avec la description des travaux par lots ainsi que les plans de l'étage 1 et 2, des façades, etc...

Les échanges ont plus spécialement porté sur l'isolation, les travaux de la cage d'escalier, couleur des huisseries, etc...

Les travaux sont estimés à ce jour à 223 648 €, non compris le mobilier.

La toiture sera refaite à neuf en ardoise naturelle.

## **DÉLIBÉRATION 2018 - N°09/07 : LOGEMENTS LOCATIFS AU-DESSUS DE LA POSTE : SUBVENTION LEADER**

Madame le Maire fait part que la commune peut solliciter une aide au titre de LEADER pour le projet de 3 logements locatifs pour les jeunes au-dessus de la Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de logements locatifs meublés pour les jeunes au-dessus de la Poste.
- décide de la poursuite de cette opération sur 2018-2019
- sollicite une subvention au titre de LEADER

## **DÉLIBÉRATION 2018 - N°09/08 : LOTISSEMENT COMMUNAL « BOCAGE DE L'ELLE » : POINT SUR LE RECRUTEMENT DE L'EQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Madame le Maire fait part que l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour le projet de lotissement communal « Bocage de l'Elle » est la Fabrique des Paysages de Caen.

L'équipe est composée d'un architecte (SCPA Daligaux Van Nieuwenhuyse), d'un paysagiste-urbaniste (la fabrique des paysages) et d'un géomètre (cabinet Philippe Cavoit).

Dans le marché, outre la mission de base, plusieurs options étaient envisagées.

Madame le Maire demande au conseil municipal de retenir ou non les options demandées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient les options suivantes :
  - o TOPO
  - o DLE (dossier « loi sur l'eau »)
  - o Bornage des lots
  - o Suivi architectural et paysager pour un montant de 300 € HT par lot
- ne retient pas les options suivantes :
  - o OPC (Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier)
  - o Accompagnement à la commercialisation des lots
- Accepte la mission complémentaire « Etude d'aptitude du sol à l'infiltration » pour un montant de 2 400 € HT.

Les honoraires pour la mission de base, les options retenues et la mission complémentaire s'élèvent à 70 200 € HT (sur la base de 30 lots).

- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

## **DÉLIBÉRATION 2018 - N°09/09 : DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Association « Les Amis de la Demeure » :

Madame le Maire présente le projet de l'association « Les Amis de la Demeure » pour l'organisation d'un séjour découverte à la mer pour 7 résidents et 6 accompagnateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix pour et 11 voix contre, n'attribue pas de subvention pour ce projet qui ne concerne que quelques résidents.

#### Association du musée « Femmes de valeur » :

Madame le Maire rappelle le projet de M. et Mme VAN DEN DOBBELSTEEN pour la création d'un musée mettant en valeur les femmes pendant la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale.

Monsieur VARIN informe que M. et Mme VAN DEN DOBBELSTEEN ont obtenu toutes les autorisations en terme de sécurité et d'accessibilité. Ils font actuellement les devis pour mettre aux normes leur bâtiment et réaliser les travaux. L'ouverture est prévue en juin 2019.

Madame le Maire informe qu'ils ont également créé une association afin de pouvoir prétendre à une subvention au titre des fonds européens. Pour obtenir cette subvention, il est nécessaire qu'une collectivité subventionne le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention à l'association du musée d'un montant de 1 000 € pour les dépenses d'investissement.

#### Vétathlon des sapeurs-pompiers de St Clair sur l'Elle :

Comme chaque année, les sapeurs-pompiers de St Clair sur l'Elle organiseront le 30 septembre le vétathlon de l'Elle à St Clair sur l'Elle.

La commune souhaite s'associer à cette manifestation en octroyant un panier garni pour l'épreuve du matin et un autre pour l'épreuve de l'après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'achat de deux paniers garnis qui seront offerts aux gagnants pour un montant maximum de 50 €.

#### **POINT SUR LE RENTREE SCOLAIRE**

François VERGNE, 1<sup>er</sup> adjoint, vice-président du syndicat scolaire de l'Elle, annonce que 258 élèves ont intégré le groupe scolaire « Coccin'Elle » le 3 septembre (102 maternelles et 156 élémentaires). Un effectif en légère hausse par rapport à l'année dernière où l'effectif était de 250 élèves, ce qui a permis de maintenir la 11<sup>ème</sup> classe, au moins pour cette année.

La restauration scolaire est un franc succès puisqu'elle a accueilli 135 élèves sur la 1<sup>ère</sup> journée et atteindra son taux d'occupation maximum le 1<sup>er</sup> jeudi avec 162 élèves.

Il est rappelé que le groupe scolaire est revenu à la semaine de 4 jours. Saint-Lô Agglo a mis en place pour le territoire de l'Elle un accueil de loisirs le mercredi de 7h30 à 18h30 au groupe scolaire.

Madame le Maire informe que le collège a accueilli 298 élèves soit un effectif stable par rapport à l'année dernière.

#### **DÉLIBÉRATION 2018 - N°09/10 : EXTENSION DE PERIMETRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE (SDEM 50)**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le SDEM 50 exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité.
- Suite à la création, par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, de la commune nouvelle de TESSY-BOCAGE (Fervaches, Tessy sur Vire, Pont-Farçy) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette commune a décidé de transférer la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » (AODE) au SDEM 50 sur l'ensemble de son territoire.
- Par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical du SDEM 50 a approuvé à l'unanimité cette adhésion modifiant le périmètre du syndicat car la commune déléguée de Pont-Farçy était jusqu'alors située dans le département du Calvados.
- Qu'en cas de majorité qualifiée réunie, cette extension de périmètre entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après avoir pris connaissance de l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE :**

- D'accepter l'adhésion de la commune nouvelle de TESSY-BOCAGE au SDEM 50.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Voirie :

- o Fibre optique :

Madame le Maire fait état des lieux du suivi des travaux de la fibre optique. Une réunion publique aura lieu pour informer les habitants sur le raccordement à la fibre optique fin 2018 - début 2019.

- o Nids de frelons asiatiques :

Raymond GIRARD informe de la destruction d'un nouveau nid de frelons asiatiques rue Sire de Creully.

Depuis le début de la saison, ce sont 7 nids qui ont été détruits.

- o Nettoyage des rues :

Quelles solutions pour que les rues du bourg soient plus propres ?

Une réflexion pourrait être menée notamment lors de la conférence à la foire d'automne sur le zéro phyto.

Madame le Maire évoque la possibilité d'instaurer une journée citoyenne où les habitants volontaires viennent participer au nettoyage des espaces publics.

- o Chemin piétonnier :

Serge ANFRAY fait part que le chemin piétonnier, qui relie les lotissements le Clos Normand et Clair Bocage à la Maison des Associations en longeant le stade, vient d'être réalisé par l'entreprise.

- o Kiosque en bois :

Le kiosque en bois, installé à l'arrière de la mairie, connaît un vif succès.

- Recensement de la population :

La commune de St Clair sur l'Elle recherche 2 agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Tous renseignements peuvent être obtenus près du secrétariat de mairie.